

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an... 48f. » 24f. «

Six mois... 10 » 13 «

Trois mois... 5 » 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

REVUE DES JOURNAUX.

M. Saint-Ange, dans le *Journal des Débats*, donne les explications suivantes sur les opérations préliminaires du siège de Sébastopol, explications qui font comprendre l'importance des résultats obtenus, le 17, par le feu des flottes alliées :

« Du même côté, la marine a construit une batterie destinée à prendre d'écharpe le fort de la Quarantaine, dont la forme est celle d'une étoile, et qui se trouve protégé par un petit fort situé un peu plus haut, sur un rocher. L'établissement de cette batterie est dû à une intrépide reconnaissance exécutée à terre par l'amiral Bruat, à la tête de l'équipage du *Roland*.

« La destruction des batteries de la Quarantaine constituait un premier succès d'une certaine importance, parce que le port du même nom nous serait en quelque sorte ouvert. En attendant, la batterie de l'amiral Bruat, armée par les fortes pièces de la marine et servie par ses excellents canonniers, va battre les forts et les batteries ennemies qui font face à notre gauche.

« A l'extrême droite, les Anglais n'ont pu ouvrir la tranchée qu'à une distance de 1,200 mètres, à cause de la configuration du terrain, et parce qu'ils ont en face d'eux les fortifications considérables qui couvrent le grand ravin du port et le faubourg de Karabludja.

« Au résumé, le siège sera difficile et glorieux. A la date du 15, nous n'en étions encore qu'à la première parallèle, aux travaux préliminaires. Mais quand les troupes seront logées dans la deuxième parallèle, où l'on construit de nouvelles batteries à 3 ou 400 mètres, c'est alors que l'énergie des moyens d'attaque deviendra de plus en plus redoutable. Restera une troisième et dernière phase, celle de l'attaque rapprochée jusqu'au bord des fossés, et à ce point l'attaque devient foudroyante et tout à fait irrésistible. »

Sous la signature Boniface, le *Constitutionnel* fait connaître en ces termes la principale disposition du décret qui doit prochainement réorganiser la boulangerie de Paris.

« Si nous sommes bien informés, l'approvisionnement que le nouveau décret exigerait de la boulangerie serait triple à peu près de l'approvisionne-

ment actuel. Il s'élèverait à la quantité de 387,000 quintaux métriques de farine, équivalant à peu près de 680,000 hectolitres de blé, et pourrait pourvoir à la consommation en pain de Paris pendant trois mois. »

Dans le *Constitutionnel*, M. P. de Villeneuve, appréciant la portée des élections en Espagne, ainsi que quelques-uns des incidents politiques de ce pays, félicite le ministère de s'être résolu à faire ouvrir les Cortès par la Reine en personne. Cette résolution inspire à l'écrivain du *Constitutionnel* les réflexions suivantes :

« Il n'est pas à supposer que le ministère espagnol conduise lui-même la Reine aux Cortès, pour y laisser mettre ensuite en question son trône et ses prérogatives. Il se fût évité beaucoup d'attaques, et il eût épargné à l'Espagne bien des débats irritants, en persévérant dans la pensée de présenter lui-même aux Cortès un projet de constitution, et en coupant court ainsi à tous les tâtonnements de l'inexpérience, et aux hardiesses subversives du radicalisme.

« Le ministère espagnol ne peut justifier la confiance des électeurs ; il ne peut remplir loyalement et utilement l'œuvre qu'il a entreprise, qu'en rompant avec les partis extrêmes. Il doit marcher sans crainte dans la voie du raffermissement social, et combattre inexorablement tout ce qui est une cause de trouble, dans un pays déjà si troublé. Nous aimons à croire qu'il n'a pas dit son dernier mot, dans cette question suprême de salut public, et qu'il n'attendra pas l'impulsion des Cortès, pour répudier hautement les démagogues et leurs doctrines. Il doit grouper autour de lui tous les patriotes qui, sans acception de partis, sentent l'impérieuse nécessité de se rallier autour du trône, de constituer une administration forte et d'opposer une digue aux révolutionnaires.

« Ce qui nous rassure sur la conduite que tiendra le gouvernement espagnol, c'est le résultat des élections qui lui commandent de suivre une politique de modération et de conciliation ; c'est surtout la résistance qu'il a opposée, en définitive, aux efforts déployés pour le déshonorer, et que nous considérons comme le fait capital de la situation actuelle en Espagne. »

Le *Siècle* publie sous ce titre : *Le crédit et la guerre* un article de M. Louis Jourdan dans lequel cet écri-

vain apprécie la portée politique du traité que le gouvernement autrichien a conclu avec une société de capitalistes français, représentée par MM. Pereire et Ernest André :

« C'est un fait sans précédents jusqu'ici, dit M. Jourdan, et dont nous pouvons à bon droit nous réjouir, car il est un des symptômes les plus significatifs du progrès des temps, c'est un fait inouï, disons-nous, qu'en pleine guerre et à travers une conflagration européenne, le crédit, jadis si timide, aille préparer les bases d'une alliance politique entre deux grandes nations, et unisse leurs intérêts dans d'aussi vastes liens. Vous feuilleterez en vain l'histoire des peuples pour y trouver un événement comparable à celui-là. »

On lit dans la chronique hebdomadaire du *Siècle*, signée Edm. Texier :

« A Paris, du reste, sauf le siège de Sébastopol, qui tient en suspens tous les esprits, on ne semble pas beaucoup s'inquiéter du résultat lointain et définitif, et dans les préoccupations générales, l'exposition tient une plus large part que les éventualités de la prochaine campagne. Toutes les imaginations sont excitées et courent à bride-abattue à travers les projets, les combinaisons et les spéculations de toute sorte. Chacun a une idée dans sa tête ou un plan merveilleux dans sa poche. Les gens d'affaires sont dans le coup de feu, et voient déjà reluire les millions qui arriveront au printemps disséminés dans les porte-monnaie des visiteurs. De toutes parts s'élèvent des restaurants, des buffets, des magasins gigantesques ; des maisons particulières se transforment en hôtels garnis, et pour peu que cette fièvre de spéculation continue, nous verrons probablement se renouveler à Paris ce qui s'est passé il y a trois ans à Londres, où des locataires se réfugiaient dans leurs greniers pour faire honneur aux étrangers, moyennant une très forte rétribution, de leur salon, de leur salle à manger et de leur chambre à coucher. Chacun tire sur la fortune une lettre de change à six mois de date, et le Czar sera bien habile s'il empêche les Parisiens d'avoir leur exposition universelle au mois de mai de l'année prochaine. »

M. Ballot, dans l'*Union*, fait l'éloge du livre publié par M. Delamarre, directeur de la *Patrie*, livre intitulé : *La Vie à bon marché*. C'est une justice que nous devons rendre au directeur de la

FEUILLETON

LE DERNIER COLONEL

(Suite.)

Cependant, je parvins à force de soins et de précautions à rassembler dans la divine corbeille tout ce qui pouvait séduire et éblouir, et le moment étant fixé, les formalités civiles et religieuses étant remplies, je fis apporter triomphalement les trésors de ma galanterie aux pieds d'Harmance. A ce coup de tête, Harmance répondit par une déclaration énergique : elle annonça son mariage dont la célébration devait avoir lieu huit jours après. Je n'entreprendrai pas de vous dépeindre la colère et la surprise de madame de Bellegarde. Quant à lord Clarendon, je n'eus même pas la joie de l'entrevoir un moment ; il partit comme un furieux, très-résolu à aller se faire sauter la cervelle sur un pont de la Tamise ou dans les brouillards d'une vallée de Northumberland où il avait un château. Ici le colonel s'interrompt un moment, buvant du thé par petites gorgées, comme s'il cherchait des souvenirs au fond de sa tasse de porcelaine.

— Monsieur, reprit-il, je crus un moment que j'allais avoir à soutenir dix cartels avec les gentilshommes jeunes et vieux qui composaient la partie belliqueuse de la famille d'Harmance. Je reçus des lettres extraordinaires d'outrecuidance, et chez ma chère et adorable fiancée je fus toisé des pieds à la tête et de la tête aux pieds par

les plus fongueux de ses parents. Mon parti était pris ; je préparais déjà mes armes et je classais sur le papier mes rendez-vous par ordre alphabétique. C'était une vraie Thébàide que nous allions renouveler des Grecs, au grand divertissement des désœuvrés et des esprits malins. Harmance, très-effarée, mais très-digne cependant, vint me trouver un jour dans une allée des Tuileries où nous nous rendions quelquefois.

— J'exige de vous, dit-elle, l'immense sacrifice d'un amour-propre écrasé, anéanti. Jurez-moi que vous ne vous battrez avec personne avant notre mariage. — Madame, lui répondis-je, c'est beaucoup demander ! Vaudrait-il pas mieux me battre après ? Je ne le crois pas. — Ni avant, ni après. — Ah ! Madame, c'est trop en vérité. Vous n'aurez pas la barbarie d'exiger cela. — Si je le demandais à genoux au nom de notre amour et de mon enfant.

— Tenez, Madame, lui dis-je, voici sept à huit lettres dont vous ferez tout ce que vous voudrez. Elle prit toutes ces lettres de défi avec une joie si touchante que je fus ravi, moi, du sacrifice que je lui faisais et que je sentis ma colère se fondre comme la rosée.

— Vraiment, dit-elle, vous vouliez donc tuer tous mes pauvres parents ? — Mon Dieu, Madame, lui répondis-je tout naturellement, j'aurais cherché à les égratigner, à les pincer, à les tatouer de mon mieux. Cependant, si ces messieurs s'étaient montrés un peu trop méchants sur

le terrain, il aurait bien fallu leur tirer un peu de sang pour les calmer ou leur mettre un peu de plomb dans la tête. — Oh ! mon ami, dit-elle, soyez grand et généreux jusqu'au bout. Si l'amour le plus dévoué, le plus ardent peut être une compensation... — Oui, m'écriai-je, oui, ma belle, ma noble Harmance ! paix et oubli. Que les boudeurs triomphent entre eux, mais qu'ils m'épargnent en face, c'est tout ce que je demande. — Tout le monde sera convenable, répondit-elle. J'en prends l'engagement pour tout le monde.

XV.

Un soir, c'était le 13 août, jour anniversaire de la fête de l'Empereur, j'étais assis au balcon de ma fenêtre, donnant sur le boulevard, et je regardais ce beau Paris, où les tons de lumière sont si merveilleux au déclin du jour, au moment où les derniers rayons colorent de pourpre les corniches des édifices, tandis que la clarté blanche du gaz inonde les rues. Le souvenir de ce glorieux 13 août me revenait sans cesse, mais avec des redoublements de regrets inexprimables. Je me figurais Paris moins beau alors sans doute, mais plus sévère, Paris fêtant vingt-deux ou vingt-trois ans auparavant l'anniversaire de la naissance du grand Empereur. Quelle agitation parmi la foule, et quel tumulte joyeux aux armées ce jour-là ! Mais le temps refroidit l'enthousiasme, comme il éteint les volcans, et Paris, le soir dont nous parlons n'avait d'autre préoccupation que celle de ses

Patrie; la réunion en un volume des articles qu'il a fait paraître successivement dans son journal, touchant l'alimentation, offre un ensemble d'études sérieuses, essentiellement bonnes à méditer. Les renseignements y abondent, et les questions, ramenées à des termes simples, y sont, à certains égards, en voie de solution. Le livre de *la vie à bon marché*, s'il donne prise à la critique, par le choix d'un titre auquel on peut reprocher de trop promettre, la désarme par les consciencieuses recherches qu'il renferme, par les renseignements précieux dont il abonde, par les utiles propositions qu'on y rencontre et par les préoccupations qu'il révèle de la part de l'auteur pour tout ce qui touche à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

M. V. Bonnet, dans l'*Assemblée nationale*, consacre un long article à l'appréciation du livre que vient de publier un économiste anglais, le docteur Michelsen, sur les métaux précieux, et en particulier sur l'or. Le docteur ne craint ni la dépréciation des métaux précieux en général, ni le changement de valeur relative entre l'or et l'argent. M. V. Bonnet, qui partage cette opinion, termine ainsi son article.

« L'or est devenu plus abondant au moment même où ses services allaient être le plus précieux; d'abord il s'agissait de conjurer la crise monétaire dont les grands pays commerciaux du monde étaient menacés; ensuite, il fallait trouver un agent plus commode et plus facile au développement des transactions. Lorsque les peuples sont à l'origine de la civilisation, et se servent de cuivre comme instrument monétaire, ils le remplacent plus tard par l'argent, et enfin ils doivent arriver, comme en Angleterre, à se servir de l'or lorsque leur prospérité a grandi. — L'or est le signe monétaire des pays riches, et c'est pour cela qu'il est appelé à jouer un plus grand rôle dans la circulation métallique de l'Europe et du Nouveau-Monde. C'est pour cela aussi, qu'il n'y a nullement à craindre de le voir bientôt dépasser les besoins et encombrer la circulation; il faut bien plutôt remercier la Providence d'avoir tout-à-coup découvert aux yeux de l'Europe et de l'Amérique le métal qui fut le plus en rapport avec le développement de leur prospérité »

M. L. Rupert, dans l'*Univers* répond à l'*Indépendance belge* qui a critiqué les doctrines que professe l'*Univers* à l'égard de la Turquie. — M. L. Rupert maintient que les doctrines de l'*Univers* se résument dans ces seuls mots: liberté pour le bien, obligation pour tous les gouvernements de le protéger et de le soutenir, dans la mesure où les lois, les mœurs, les droits acquis, tout l'ensemble de l'état social leur permettent de le faire.

« Avouons, ajoute M. Rupert, que la Turquie a bien quelques raisons aujourd'hui de se dire que le christianisme n'est pas moins pur, pas moins conforme à la dignité de l'homme que ne l'est la doctrine du Coran. Peut-être un peu plus tard pourrait-elle mettre quelque différence entre le catholicisme et les sectes qui s'en sont séparées; quand elle en sera venue là, les devoirs de son gouvernement changeront précisément parce qu'il devra toujours obéir au même principe: liberté et préférence pour le bien connu comme tel, lorsque ni le droit,

ni l'intérêt social ne s'y opposent. N'est-ce pas là le principe le plus fécond de toute civilisation ?

M. V. de Maumigny publie, dans le même journal, un cinquième article sur la hiérarchie dans l'ordre social.

La Presse, dans son bulletin commercial hebdomadaire, signé Alp. Lauvray, s'exprime ainsi au sujet de la situation :

« Les affaires ont repris un peu d'activité. Les magasins ont continué cette semaine de vendre pour les besoins de l'hiver. Les fabricants qui avaient fort peu de marchandises faites à l'avance, craignent déjà d'être pris au dépourvu, et ont repris les ouvriers qu'ils avaient été obligés de congédier pendant plusieurs mois. Mais les demandes de l'exportation sont malheureusement trop peu importantes pour donner au travail des fabriques de Paris le mouvement qui existe tous les ans à la fin d'octobre. Les derniers avis des Etats-Unis annoncent que la crise industrielle et commerciale a pris des proportions inquiétantes et le commerce français est privé des commandes américaines sur lesquelles il comptait pour le commerce de l'hiver.

La Gazette de France déplore, sous la signature Lourdoneix, la folle et triste comédie qui est jouée par les chefs du mouvement insurrectionnel en Chine, qui osent se proclamer une incarnation de la divinité sur terre. — Après avoir cité le compte-rendu officiel de la descente du Père-du-Ciel (Dieu) sur la terre, compte-rendu rapporté dans le journal officiel de l'insurrection chinoise et reproduit dans le *Moniteur*, M. de Lourdoneix dit :

« Cette jonglerie blasphématoire doit exciter en nous un autre sentiment que la moquerie; elle révèle une perversité profonde dans les principaux chefs et aussi dans les auteurs secondaires qui se rendent complices de cette mystification. Elle suppose non-seulement un accord, un concert pour tromper les masses ignorantes, mais encore une organisation puissante pour empêcher la vérité de se faire jour, pour maintenir et défendre le mensonge dans la sphère officielle où il s'est établi. »

REVUE DE L'OUEST.

Saint-Nazaire. — Nous recevons, dit l'*Union Bretonne*, quelques renseignements sur l'accident arrivé à la digue qui protège les travaux du bassin à flot de Saint-Nazaire.

Le 24, vers 6 heures du soir, la marée, poussée par la tempête qui avait duré toute la journée, a tellement monté, qu'elle a franchi la digue, en face de la grande écluse, dans laquelle l'eau a fait irruption.

M. l'ingénieur Wattier et tous les ouvriers du bassin ont passé la nuit à réparer la brèche et à prévenir de nouveaux accidents.

Plusieurs jours devront être employés à épuiser l'eau qui a envahi l'écluse.

On est assuré, d'ailleurs, que le dommage n'aura pas de conséquences plus graves.

Un évènement, sans précédent dans les annales maritimes, vient de marquer la traversée d'un navire de Nantes :

La goëlette la *Glaneuse*, capitaine Maigourt, partie de Cardiff pour Charente, se trouvait, il y a une

quinzaine, dans le golfe de Gascogne, lorsqu'une explosion déterminée par le *feu grisou* se déclara tout à coup dans son chargement de charbon, et fit sauter la chaloupe jusqu'à la hauteur des barres de hune. Quatre hommes furent blessés, dont l'un tellement grièvement qu'on désespéra de ses jours.

Heureusement, le navire était à une faible distance de l'île Dieu où il relâcha et d'où, après de petites réparations, il put regagner son port de destination.

On ignore encore l'importance de ses avaries intérieures, le déchargement n'étant pas opéré aux dernières dates; du reste, il ne faisait pas d'eau.

On lit dans les *Journaux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire* :

« Notre habile facteur de pianos, M. Bachmann, dont les deux maisons de Tours et d'Angers se sont si honorablement fait connaître par les succès qu'il a obtenus aux expositions de Laval, d'Angers et de Bordeaux, ainsi qu'à l'Académie nationale de Paris, vient d'être l'objet d'une nouvelle distinction, aussi flatteuse qu'elle est méritée par les importants perfectionnements que cet intelligent et consciencieux artiste a successivement introduits dans la fabrication de ses instruments.

« Admis à l'honneur de présenter à S. M. l'Impératrice un de ces pianos, construit suivant son nouveau système à chevilles modératrices, il a eu le bonheur de voir ses efforts couronnés du plus éclatant succès, et Sa Majesté, en daignant conserver le magnifique instrument, auquel M. Bachmann avait donné tous ses soins, a bien voulu l'honorer du titre de : *Fournisseur de Pianos de S. M. l'Impératrice*.

« Il vient d'en recevoir le brevet que lui adresse, par ordre de Sa Majesté, S. Exc. le ministre de la Maison de l'Empereur. »

FAITS DIVERS.

Dans un compte-rendu de l'exposition provinciale de Québec, le journal de cette ville contient le paragraphe suivant :

« Une découverte va probablement changer la face du monde, en portant la richesse là où languit la pauvreté, et en donnant un prodigieux développement à l'imprimerie. On sait que le prix du chiffon est aujourd'hui excessivement élevé, et élève d'autant le prix du papier. Le chanvre est coûteux ainsi que le lin, il fallait donc chercher une autre substance pleine de matière et peu coûteuse. On se rappelle que les propriétaires du *Times*, de Londres, ont offert 5.000 livres pour une pareille découverte, et l'on sait que les savants et les industriels de l'Europe sont à l'œuvre. Plusieurs découvertes ont déjà été annoncées, mais on ne voit pas qu'elles aient encore résolu le problème soulevé par le *Times*.

« La solution en était-elle donc réservée à un Canadien? Nous l'espérons. Nous avons sous les yeux un échantillon de papier fabriqué aux Etats-Unis, à la demande de M. Andrews de Montréal, qui a découvert que l'immortelle, dont on fait des lits à défaut de plumes, est une matière excessivement propre à faire le papier, et la matière la moins coûteuse. L'échantillon que nous tenons dans nos

plaisirs. J'étais presque de mauvaise humeur de cet oubli, et volontiers j'aurais très-énergiquement harangué la foule du haut de mon balcon et de mon orgueil, lorsqu'on frappa à ma porte. Une femme en longue robe blanche entra dans mon appartement, c'était une suave apparition. Il y avait une ondulation radiieuse autour d'elle, et, dans ce moment-là, je crus facilement aux anges visitant la terre.

— Vous, Madame, m'écriai-je. Quel bonheur inattendu!

Harmance, c'était bien elle, avait une expression étrange, quelque chose d'indefinissable dans le regard et dans le sourire. Elle était cependant, et comme toujours, d'une beauté irrésistible. Elle s'assit dans un grand fauteuil en face du balcon chargé de fleurs, posant ses pieds élégants sur un tabouret de tapisserie où venait expirer le dernier rayon de soleil.

— Mon ami, dit-elle, j'ai voulu venir vous parler moi-même...

Elle s'arrêtait à chaque parole et paraissait trembler. — Me parler de quoi, ma noble amie? de notre mariage fixé à trois jours d'ici, ou de quelque parent encore de mauvaise humeur? — Pénélope, reprit-elle avec émotion. — Ah! la sage Pénélope! mais calmez-vous, et tâchez de vous expliquer. — Mes deux oncles, ma grand'tante, ma cousine... — Et vos petits cousins, Madame, les oublierez-vous? — Ah! grand Dieu! s'écria-t-

elle tout-à-coup en fondant en larmes, je suis la plus malheureuse des femmes. — Vous, malheureuse?...

Et je tombai à ses pieds, la conjurant de me parler à cœur ouvert, de ne rien me cacher, dussé-je en mourir de désespoir. Ma vive émotion calma un peu la sienne comme cela arrive d'ordinaire par une sorte de réaction en sens inverse. Une plus grande colère apaise une autre colère, soyez en sûr. Harmance prit un air digne, presque majestueux, et elle me dit ces mots lentement et le regard au ciel :

— Non, je n'ai pas voulu le croire, bien que la preuve m'en ait été donnée. Venez, mon ami, lisez ceci et démentez bien vite cette accusation accablante.

Elle me livra une lettre où, entr'autres phrases, on lisait celles-ci :

« Oui, monsieur le duc, j'ai l'honneur de vous le certifier, M. le colonel Florimond a gagné des sommes énormes dans nos maisons, en jouant avec une audace inouïe, un incroyable bonheur, il est pour nous un des joueurs les plus dangereux, etc. »

Je ne voulus pas en lire davantage; et rendant la lettre à Harmance :

— Eh bien, Madame, lui dis-je, cette lettre du directeur des jeux de Paris est une réponse adressée à monsieur votre oncle. — Oui, mon ami, vous démentez tout; n'est-ce pas? vous protestez... — Je proteste que le directeur des jeux est un homme loyal et qu'il a écrit

la vérité.

A ces paroles, je vis Harmance pâlir, se renverser sur son fauteuil et tomber en défaillance. Oh! elle me fit pitié... Son émotion était violente, et je compris tout ce que cette pauvre âme devait souffrir. J'appelai au secours; on courut chez un médecin qui arriva presque aussitôt. Harmance, en revenant à elle, était dans cet état de faiblesse morale qui tient un peu du délire. Elle regardait autour d'elle avec étonnement; ses yeux paraissaient s'agrandir, et sa bouche entr'ouverte hésitait à parler. Quand le médecin fut sorti en déclarant qu'il n'y avait rien d'alarmant (et il n'y a jamais rien d'alarmant pour eux en dehors de l'ordre physique) : je m'assis aux pieds d'Harmance, et, silencieux comme elle, je baisais ses mains, cherchant à la calmer, à la rassurer par une grande douceur d'expression. Près d'un quart-d'heure s'écoula ainsi, et, en vérité, dans ce moment il se mêlait un charme indefinissable au brisement de mon cœur; c'était de la douleur et du bonheur; une sorte de souffrance dont les larmes ressemblent à une douce rosée.

XVI.
La nuit était venue avec ses grandes ombres mêlées d'étoiles. Les lignes de feu du boulevard se prolongeaient sous nos pieds comme des serpents lumineux. Quelques fusées d'artifice parties des jardins des environs de Paris sillonnaient le fond velouté du ciel et s'épa-

ains a beaucoup de corps et prend parfaitement l'encre. S'il n'est pas encore assez blanc, c'est qu'il n'a pas subi le dernier procédé du blanchissage; d'ailleurs, tout dans cette plante, que l'on trouve en si grande abondance en Amérique et particulièrement au Canada, tout dans cette plante, la tige, la fleur isolée de la tige, fera un papier plus fin, et le manufacturier américain, dans le certificat qu'il donne à M. Andrews, ne met pas de limites à la perfectibilité du papier d'immortelles.

(Conseiller de l'Ouest.)

— Une négresse a trouvé, il y a quelques mois, un énorme diamant, un des plus beaux qui existent. Il va sans dire que la négresse a reçu sa liberté pour prix de sa trouvaille. Le diamant a été vendu sur place pour 800,000 fr. L'acheteur est parti pour Londres immédiatement, et a offert sa précieuse emplette à la reine d'Angleterre, pour le prix de 8 millions de francs. Ce prix n'eût pas été trop élevé comparativement à celui des autres diamants connus; mais la reine a répondu que dans ce moment elle n'avait pas de millions disponibles pour sa toilette, de sorte que le diamant reste à vendre.

(Nouveliste Vaudois.)

— Le capitaine J.-B. Hildreth, commandant le clipper américain *North-Wind*, arrivé de New-York au Havre le 24 octobre, a recueilli à son bord l'équipage d'un trois-mâts-barque anglais qu'il a rencontré, coulant bas d'eau, par les 44 degrés 52 minutes latitude nord et 45 degrés 5 minutes longitude ouest (méridien de Greenwich.)

Voici en quels termes est conçu le rapport du capitaine Hildreth :

« Le trois-mâts-barque fut d'abord aperçu par le *North-Wind* à onze heures du matin, le vendredi 13 octobre, sans petite voile, avec les couleurs anglaises à mi-mât, le yacht renversé. Le *North-Wind* s'approcha bord à bord du navire à midi, et vit que c'était le *Triton*, du port de 336 tonneaux, appartenant à Liverpool, et venant Glasgow à destination de Boston, sous le commandement du capitaine Alexander Stewart, avec un chargement de saumons de fer et de charbon à ordres. Il avait alors quarante-trois jours de mer, et avait éprouvé des tempêtes continuelles qui duraient depuis vingt-cinq jours. Son petit mât de perroquet était brisé, sa grande voile et sa misaine enlevées. Son chargement avait ripé et entr'ouvert les fonds du navire, de telle sorte qu'il semblait à chaque instant prêt à s'échapper. Plusieurs de ses courbes et des barrots étaient brisés, et il faisait de l'eau en si grande quantité, qu'il fallait les soins constants de l'équipage pour l'empêcher de couler bas. Le travail des pompes avait tellement épuisé l'équipage que, la veille du jour où le *North-Wind* fut signalé, ils avaient exprimé au capitaine leur détermination unanime d'abandonner le navire.

« A la demande du capitaine Stewart, l'équipage du navire anglais, consistant en trois officiers et onze hommes, fut recueilli par le capitaine Hildreth, du *North-Wind*. Ce navire resta près du bâtiment naufragé pendant trois heures et demie; mais le vent venant à s'élever et la mer devenant très-grosse, on ne put rien sauver, si ce n'est l'équipage et ses effets, qui furent pris par les embarcations du *North-Wind*. Le *Triton* avait quatre pieds d'eau dans sa cale quand on l'abandonna, et il s'enfonça

rapidement, le capitaine l'ayant sabordé auparavant. Quelque temps après l'avoir quitté un grain s'éleva de l'ouest-sud-ouest. »

Saivent les noms des personnes sauvées du *Triton* et amenées dans notre port par le *North Wind*: Alexander Stewart, capitaine; George Moscrip, second; Hugh Hamter, lieutenant; John Marr, charpentier; Dugal McDonald, cuisinier; John Bampbill, Alexander Turquezin, John Scott, Thomas M'Neil, John Thompson, Christoph Simonds, Thomas Dowman, John Francis, Robert Porter, matelots. »

(Journal du Havre.)

— On remarque, à Paris, dans les maisons nouvellement bâties, cet avis aux locataires: Sous-sol à LOUER. Aussitôt le locataire, intrigué par cet écriteau, de demander au concierge: Pourquoi cela ne s'appelle-t-il pas des caves? — Parce qu'on en a fait des appartements. — Sans fenêtres? — Il y a des jours sur la rue. — Je comprends, la brise du soir vous arrive par des soupiraux. — Et par des conduits aussi. Oh! c'est très-bien imaginé; Monsieur veut-il voir? — On y voit donc? Avec de la lumière, toujours, Monsieur, toujours! — Sur quoi le locataire descend à tâtons dans l'appartement *sous-sol*, où il s'aperçoit tout de suite qu'il fait bien froid et qu'on y étouffe, les deux sensations de la tombe réalisées pour les vivants.

Ces nouveaux logements sont inhabitables, mais en revanche ils se louent très-cher — quand ils se louent. — Avis aux étrangers qui seraient tentés de s'y ménager un pied sous terre à l'époque de l'exposition. (Union de la Sarthe.)

— Les nouvelles qui nous arrivent de la Basse-Terre (Guadeloupe), par le steamer du 17 octobre, sont encore plus affligeantes que celles du commencement du mois. La fièvre jaune décime la population d'une manière effrayante. La Basse-Terre et la Pointe-à-Pitre surtout sont désolées par ce fléau, qui frappe indistinctement les créoles et les Européens. L'épidémie semble attaquer la jeunesse avec plus de violence. Il y a des familles qui sur quatre enfants en ont perdu trois. Les habitants, saisis de stupeur, se demandaient avec effroi quand s'arrêterait le fléau. (Union de la Sarthe.)

— Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, l'un des gardiens de la ligne du chemin de fer de Strasbourg se présentait, les vêtements en désordre et tout couvert de sang, à la station de Pargny, à peu de distance de Vitry-le-Français, et invitait les employés à faire immédiatement des signaux pour arrêter le premier convoi qui allait passer. Des coins de bois avaient, disait-il, été placés entre les rails par un malfaiteur contre lequel il avait soutenu une lutte terrible. Son adversaire, armé d'un poignard à lame acérée, lui en avait porté plusieurs coups et s'était enfui en le laissant sans mouvement sur le sol. Peu d'instant après, la fraîcheur de l'atmosphère l'ayant ranimé, il s'était levé, et, pour prévenir un malheur, s'était hâté de courir à la station.

Le garde-ligne portait effectivement plusieurs blessures au bras gauche et derrière les oreilles. Des soins lui furent donnés, tandis que des signaux étaient faits pour arrêter le convoi. On trouva effectivement des coins placés sur les rails, et l'autorité avertie de cet évènement commença sur-le-champ une enquête.

Les premières constatations furent en contradic-

tion avec les assertions du gardien, dont les blessures, d'ailleurs très-peu profondes, ne paraissent pas être le résultat d'une lutte avec un homme armé.

Pressé de questions par le magistrat chargé de l'instruction de cette affaire, le blessé finit par avouer qu'il avait joué une comédie du genre de celle qui avait valu au fameux Latouche ses 32 ans de captivité, et que son but, en se posant comme victime d'une tentative de meurtre, avait été d'obtenir un prompt avancement. A la suite de son interrogatoire, le gardien a été mis à la disposition de la justice.

(Le Droit.)

CHRONIQUE LOCALE.

PARQUET DU PROCUREUR IMPÉRIAL.

Ancenis, le 31 octobre 1854.

Monsieur le Procureur impérial de Saumur, Un cadavre a été retiré de la Loire, à Ancenis, dans la journée d'hier. Quelques fragments d'une lettre, retrouvée dans une poche de ses vêtements, donnent lieu de penser que le noyé appartient au département de Maine-et-Loire. Cette lettre, qui ne porte ni date ni signature, est adressée à un sieur Tardif, commune de Bonne, Canton de Sèches (Maine-et-Loire). Plusieurs parties de l'adresse sont détruites ou illisibles. La lettre commence par ces mots: *Mon cher camarade Brout.*

SIGNALEMENT :

Age, 28 à 30 ans ;
Taille, 1 mètre 67.
Cheveux châtains ;
Barbe rasée ;
Front large et découvert ;
Yeux rouges, peut-être par suite du séjour dans l'eau ;
Nez moyen ;
Une cicatrice profonde à la main droite.

VÊTEMENTS.

Chemise en coton blanc marquée des lettres J. V ;
Pantalon en coton bleu à raies noires ;
Gilet sans manches, en coton lilas, 2 petites clefs sont attachées à une boutonnière de ce gilet ;
Blouse en coton gris, garnie d'un rang de boutons blancs et d'une petite agrafe en argent.
Cravate en coton, fonds vert et à palmes.
Le cadavre a dû séjourner 10 à 12 jours dans l'eau et ne porte d'ailleurs aucune trace de violence.
Je vous prie de vouloir bien donner le plus de publicité possible à ce signalement, afin que l'identité de l'individu noyé puisse être constatée.
Renevez, etc.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le prince Menschikoff nous joue encore un tour de sa façon. Il vient d'envoyer de Crimée, et on expédie de Saint-Petersbourg, sur tous les points de la rose des vents, trois dépêches énonçant le même fait : savoir, que le général Liprandi, naguère à Pérékop à la tête de vingt-cinq mille Russes, serait arrivé devant Sébastopol et aurait enlevé incontinent quatre redoutes d'un camp détaché anglais, pris une quantité plus ou moins grande de canons, et mis en déroute, avec sa cavalerie, la cavalerie légère anglaise, commandée par lord Cardigan; nous saurons d'ici à peu de temps ce qu'il faut croire de ce glorieux bulletin. Il se confirmera, sans doute, comme ont été confirmées les autres dépêches du prince Menschikoff, faisant enclouer nos propres batteries presque sans coup férir par ses soldats invincibles. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

noussaient au sommet de leur gerbe, en gros bouquets de diamants. Il y avait quelque chose de fantastique dans cette belle soirée d'août pour nos âmes montées au lyrisme d'une grande émotion. Le bruit sourd et grave de la ville ajoutait au grandiose de la scène. Quelquefois le cri de la foule, effrayée d'un cheval au galop, ou le son prolongé de quelque trompe de chasse, venait tout-à-coup troubler la solennité du silence. Paris était beau, calme et fier. Il s'éleva tout-à-coup une brise nocturne qui rafraîchit l'espace. A ce contact de l'air Harmance se ramina.

— Ah! dit-elle en soupirant, c'est comme la brise de mer... que ne sommes-nous à mille lieues d'ici! — Eh bien! m'écriai-je, ayez donc le courage de le vouloir; partons, ma belle Harmance. Venez...

Elle se cacha le visage dans ses mains et se mit à pleurer avec sanglots.

— Madame, lui dis-je, vous vous faites-là beaucoup de mal et inutilement, Je ne vous parle pas de toute la douleur que vous me causez... Pensons plutôt à votre fille, et je vous demande en son nom de ne pas vous briser le cœur de la sorte. Voyons, ma noble amie, consentez à regarder un peu en face cet épouvantail qu'on a dressé devant vous pour me perdre auprès de vous. Je vous adorais comme je vous adore aujourd'hui; vous m'aimiez encore; notre mariage était impossible, je n'avais pas de fortune et vous n'étiez pas riche. J'ai eu le

courage de vivre et d'aller affronter cette fortune qui me manquait, résolu à la forcer à se rendre à moi par des moyens violents et prompts, mais avec des armes loyales. Oui, j'ai joué, moi qui n'avais jamais touché au jeu; oui, pendant un mois, je me suis fait joueur effréné; oui, j'ai mis souvent ma vie sur une carte rouge ou noire; oui, j'ai gagné, et rayonnant de gloire alors, j'ai ramassé mon trésor, je l'ai enfoui comme un avaré, car ce trésor c'était la rançon qui devait vous racheter à l'esclavage du monde. Oui, j'ai fait cela pour vous, pour vous seule, puisque je méprise la fortune, puisque je l'avais dissipée avec indifférence quelques années auparavant. Pour vous j'ai souffert, pour vous j'ai combattu, pour vous j'ai conquis de l'or et je le mets à vos pieds, ma noble, ma chère Harmance. Désormais plus de jeu; je le hais, je le méprise pour lui-même; je me suis jeté dans ses terribles hasards par amour; j'ai réalisé mon rêve. Tout est fini. Aimons-nous.

A ces mots, je vis Harmance se lever, plus grande, plus belle que jamais; les mains jointes, le regard sublime.

— Non! non! s'écria-t-elle avec désespoir, jamais un joueur ne sera le tuteur, le père adoptif de ma fille...

La porte de mon salon s'ouvrit. Je vis entrer madame de Bellegarde. J'eus un mouvement de colère très-énergique à ce qu'il paraît, car la pauvre femme eut peur et n'osait avancer.

— Venez, Madame, lui dis-je, venez voir votre ouvrage.

Elle courut à Harmance et voulut l'entraîner hors de chez moi.

— Permettez, Madame, repris-je, j'ai au moins le droit ici d'être poli. C'est moi qui ramènerai madame jusqu'à sa voiture.

Harmance, appuyée sur mon bras, descendit l'escalier à pas lents, faible, tremblante, brisée. Je sentais ce bras charmant contre ma poitrine; il me brûlait le cœur. Pas un mot n'était échangé entre nous. Eh! qu'aurions-nous pu nous dire après l'épouvantable arrêt que je venais d'entendre? Arrivés à la voiture, je pris la main d'Harmance qui monta avec grand-peine le marche-pied et qui jeta sur moi un douloureux regard. Madame de Bellegarde monta à son tour en voiture. Je saluai ces dames et les chevaux partirent rapidement. J'étais resté sur le seuil de la porte-cochère, immobile et pâle, ayant à peine le sentiment de ce qui venait de se passer. Mon concierge, je crois, me ramena chez moi et dit à mes gens: Ayez soin de monsieur, il est malade.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 31 OCTOBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 98 25.
3 p 0/0 sans changement. — Fermé à 75 65

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 28 octobre 1854, enregistré, et à la requête de M. Théodore Daget, négociant, demeurant à Saumur, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite:

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son Parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville;

De l'expédition, dûment en forme, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 20 octobre 1854, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par M^e Labiche, avoué de M. Daget, sus-nommé:

1^{er} De l'expédition d'un contrat reçu par M^e Loiseleur, notaire à Neuillé, le 2 juillet mil huit cent cinquante-quatre, enregistré, et duquel il résulte que dame Rose-Prudence Maigrot, veuve de M. Jacques Salmon, ex-chef de bataillon retraité, chevalier de la Légion-d'Honneur, ladite dame, propriétaire, demeurant commune de Vivy, au lieu dit le Mont-Cartier, et la dame Jeanne-Louise-Victoire Maigrot, veuve de M. Maurice-Auguste Bizard, en son vivant conseiller à la Cour impériale d'Angers, chevalier de la Légion-d'Honneur, ladite dame propriétaire, demeurant à Beaupreau; ont vendu à M. Daget, le lieu nommé Château-Briant, situé près le bourg de la commune de Neuillé, consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation divisés en plusieurs corps, pressoir à roue avec ses ustensiles, cour, jardin et terre, dont une partie est plantée en vignes et arbres fruitiers; le tout dans un seul ensemble et enclos de murs, d'une contenance approximative de 95 ares 50 centiares.

Font également partie de cette vente divers objets mobiliers immeubles par destination.

Cette vente a été faite moyennant, outre les charges exprimées audit contrat, le prix principal de 8,200 francs;

2^{es} De l'expédition d'un procès-verbal dressé par le même notaire, le 7 septembre 1854, contenant vente par adjudication au même, par M. Augustin Arnaudeau, ingénieur civil, demeurant à Paris, Barrière-d'Enfer, gare du chemin de fer de Sceaux, d'une ferme nommée la ferme de Batou, située au lieu portant ce nom, dans les communes de Neuillé, Vernantes et Vivy, consistant en:

1^{er} Les bâtiments du lieu de Batou, divisés en: quatre corps de bâtiments: le premier, composé d'une chambre à feu avec four, une petite chambre froide, surmontée d'un grenier couvert en ardoises et tuiles, trois toits à porcs en bas-côté, aussi couverts en tuiles et ardoises; le deuxième, composé d'une chambre à four et cheminée, une laiterie au bout, une petite chambre près le puits commun, le tout aussi couvert en tuiles et ardoises; le troisième est composé d'une chambre à cheminée et de deux écuries, couvertes en tuiles; et le quatrième est composé d'une grande écurie et d'une petite chambre en bas-côté, et une chambre sans plancher, servant de grange, le tout couvert en tuiles; cour devant les bâtiments; le tout contenant environ, en y comprenant le sol des bâtiments 25 ares 20 centiares;

2^o Trente-cinq hectares 41 ares 23 centiares de domaine en terre labourables, landes, bois-taillis et prés, situés dans les communes ci-dessus désignées.

Cette adjudication a eu lieu moyennant, outre les charges énoncées aux enchères, le prix principal de 18,000 f. payable ainsi qu'il est dit audit procès-verbal d'adjudication;

3^{es} De l'expédition d'un autre contrat reçu par M^e Senil, notaire à Longué, le 14 septembre 1854, enregistré, et duquel il résulte que M. Jean Juteau, propriétaire et marchand, demeurant à Longué, a vendu au même la ferme de Butou, située commune de Vernantes et par extension dans celle de Neuillé, composée de:

1^o Une chambre à four et cheminée, grenier au-dessus en bousillage, couvert en tuiles, une petite chambre à cheminée adossée en bas-côté au nord de la première, couverte d'ardoises, une étable et une grange au midi de la cour, couvertes en paille, trois toits à porcs adossés en bas-côté au pignon de l'étable et de la grange, couverts en tuiles et ardoises, cour commune avec les sieurs Urbain Pineau et Jean Moreau, jardin derrière les chambres, dans lequel est un puits commun, contenant, avec portion de la cour commune, huit ares vingt-cinq centiares;

2^o Une autre chambre, située audit lieu de Butou, dans la commune de Neuillé, grenier au-dessus en bousillage, couvert en tuiles, cour commune devant, joignant au levant, au midi et au nord M. Arnaudeau;

3^o Vingt-un articles de domaine en terres labourables, rangées de vignes, arbres fruitiers, landes et prés, d'une contenance d'environ 15 hectares 69 ares 83 centiares.

Cette vente a eu lieu, outre les charges énoncées audit contrat, moyennant le prix principal de 7,000 fr., avec intérêt à 4 pour cent, jusqu'au paiement;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que ladite notification lui était ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code-Napoléon, pour qu'il eût à requérir, dans le délai de deux mois, à partir du jour de ladite notification, et au profit de qui de droit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait gréver les immeubles sus-désignés, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai, et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient des mains de M. Daget, francs et libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires des immeubles vendus par les dames veuves Salmon et Bizard étaient, outre ces dames: 1^o Jean Mauxion, médecin, décédé, ayant demeuré à Neuillé; 2^o Dame Angélique-Suzanne Chantalle Maigrot, sa veuve, demeurant à Neuillé; 3^o dame Joséphine-Amélie Leroux de Mazé, épouse de M. Louis-Eugène Baron Le Pelletier, propriétaire, demeurant ensemble à Neuillé; 4^o M. Auguste Leroux de Mazé, en son vivant propriétaire, demeurant à Saumur; 5^o M. Joseph-Charles Leroux de Mazé, décédé à Neuillé; 6^o M. Jean Gueniveau de la Raie, propriétaire, et dame Suzanne Gueniveau, son épouse, demeurant ensemble commune des Verchers; 7^o M^{me} veuve Gueniveau, née Guillon, décédée;

2^{es} Que les anciens propriétaires des biens vendus par M. Arnaudeau étaient, outre ce dernier: 1^o dame Jeanne-Florence Destouches, propriétaire, veuve de M. Pierre-Aimé Arnaudeau, sa mère, décédée, pour partie; 2^o M. Charles Arnaudeau, capitaine d'artillerie, pour autre partie;

3^{es} Que les anciens propriétaires des biens vendus par M. Juteau étaient, outre ce dernier: 1^o dame Anne Moreau, épouse de Jean Juteau père; 2^o Pierre Derouin, décédé à Blou;

Avec déclaration enfin à M. le Pro-

curer impérial que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus de M. Daget, ce dernier ferait publier ladite notification dans les formes voulues par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le 30 octobre 1854. (588) Signé: LABICHE.

AVIS.

A partir du 31 octobre, M. VIVIEN, ancien directeur du Gaz, a cessé de diriger l'établissement; il profite de cette occasion pour remercier MM. les abonnés de lui avoir rendu sa tâche si facile. (333)

ON DEMANDE

A emprunter de suite,

D'une seule ou de plusieurs personnes, 50,000 fr.; première hypothèque, sur des immeubles d'une valeur vénale de 120,000 fr., situés dans les environs de Saumur.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier à Saumur. (585)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 5 novembre 1854, à midi, en la demeure à Dampierre de M. Pierre Bourdais.

Il sera vendu des meubles meublants, armoires, lits de plumes, matelas, draps, linge, batterie de cuisine et objets divers.

On paiera comptant. (579)

A VENDRE,

Une Maison et Dépendances

A Saumur, rue de la Comédie, Occupée par Buzard, aubergiste. S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (570)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes,

Le dimanche 12 novembre 1854, à l'heure de midi,

1^o Une propriété, située dans la commune de la Breille et, par extension, en celle de Brain-sur-Allonnes.

Contenance: 48 hectares 7 ares 14 centiares.

2^o Un moulin à eau à deux paires de meules, sur la commune d'Allonnes, avec 5 hectares 51 ares de terres, pré, lande et taillis en dépendant.

S'adresser soit à M. BRY, propriétaire aux Rosiers (Maine-et-Loire), soit à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

On pourra traiter d'ici au 12 novembre prochain, s'il est fait des offres suffisantes. (562)

EN VENTE, à la Librairie GODFROY, imprimeur, Grand'rue, 4, à Saumur.

DEVOIR ET BONHEUR

Entretiens avec mes jeunes amies

Par M^{lle} D. LESAULNIER, institutrice.

Un gros volume in-12, couverture imprimée, papier fort, glacé. PRIX: 2 francs.

PAPIER-ENVELOPPE

BISCARRE

Pour lettres-correspondantes sur tous formats, breveté s. g. d. g.

Chaque feuille, quelle que soit sa dimension, porte son enveloppe, qui garantit toute indiscretion, sécurité des effets de commerce et laisse la date et le timbre-poste attachés à la lettre.

Se vend EN GROS et EN DÉTAIL à la Librairie de JULES GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand'Rue, 4.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON DES HÉRITIERS LIEUTAUD, située à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, joignant d'un côté la maison de feu M^{lle} Jamet, d'autre côté celle de M^{me} veuve Becquet de Sonnay. (584)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, entre cour et jardin, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Nicolas, n° 24, précédemment occupée par M. le général de Goyon. (474)

A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON, à 2 étages, et JARDIN. S'adresser à M. FILLOLEAU père, ou à M^e DION, notaire. (547)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jean, n° 2.

PRIX DU POT: 5 FR. (441)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (475)

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

Saumur, P. GODET, imprimeur.